



# Comment recalculer sa récupération du temps ?

“

*J'ai besoin de connaître mon nombre d'heures supplémentaires du mois passé mais je pense avoir fait une erreur au niveau de ma saisie de temps. Est-il possible de dévalider ma saisie de temps pour recalculer la récupération ?*

”


Sur Opentime, vous avez accès à un compteur de récupération qui comptabilise la différence entre le nombre d'heures théorique et le nombre d'heures réellement travaillées.


Si vous avez fait une erreur au niveau de la saisie du temps, votre compteur n'est donc pas à jour puisqu'Opentime aura calculé automatiquement cette différence. Une petite manipulation est nécessaire pour le remettre à jour.


**Seul le manager ou l'administrateur** peut réaliser la première étape qui consiste à modifier la date de dernière validation pour revenir en arrière dans la saisie horaire !


## Revenir en arrière dans la saisie horaire



- • Rendez-vous sur **Configuration** → **Utilisateurs**
- • Cliquez sur le profil de l'utilisateur concerné dans **Gérer Utilisateurs**
- • Remplacez la date de dernière validation par une date antérieure au jour que vous souhaitez modifier
- • N'oubliez pas d'enregistrer en bas de page !

Date d'entrée    

Temps par semaine        (total : 35h) début :  
   

Condition de validation  

Dernière validation    

Métier   début :  
   

Date de dernière validation



*La date inscrite dans **Dernière validation** permet à l'utilisateur de saisir toutes ses heures à partir de ce jour-là. Si vous souhaitez commencer à saisir du temps le 15/11/2020 il faudra alors indiquer une date de dernière validation au 14/11/2020 ou inférieure.*

## Recalculer la récupération

La récupération s'articule autour d'un compteur identique à celui des congés. Ce compteur s'alimente en fonction des semaines saisies par les différents salariés et de la différence entre leur total réel et leur total théorique hebdomadaire. Le responsable peut alors décider de valider ces semaines avec de la récupération lors de la demande de validation.

- • Rendez-vous dans l'onglet **Temps**
- • Remplissez votre temps à partir de la date de dernière validation en faisant les modifications nécessaires
- • **Demandez la validation** en bas de page
- • Le manager reçoit ensuite un email et si des heures supplémentaires ont été déclarées, il peut **valider ce temps avec ou sans récupération** en cliquant sur les boutons en bas de page
- • Le compteur de récupération se met **automatiquement** à jour

## Ajouter du temps sur MARTIN Laura

Mars 2021 - Semaine 10



	Lundi 08	Mardi 09	Mercredi 10	Jeudi 11	Vendredi 12
<b>Télétravail</b>	journée entière	journée entière	journée entière	journée entière	journée entière
<b>221JT - Bibliothèque municipale</b>					
<b>Suivi construction Aile Droite</b>					
Démarches administratives	7h				
<b>234JV - Avenue des Carmes</b>					
Devis première phase travaux		5h		6h	
<b>Lancement des travaux</b>					
Demande de permis de construire		3h		2h	
Hall et Palier			7h		
<b>235JV - Immeuble Quai de l'Ouest</b>					
Definition des besoins					7h
<b>Absences</b>					
Jour férié					
Maladie					
RTT					
Congés payés					
Congés maintien à domicile - Coronavirus					

<b>Total</b>	7h	8h	7h	8h	7h	37h
Total théorique	7h	7h	7h	7h	7h	35h

Sauvegarder

Valider

Valider avec de la récupération

Valider avec de la récupération





*Il n'y a pas besoin de vider les compteurs de congé qui se mettront automatiquement à jour lors de cette manipulation.*

Si le temps est validé avec récupération, l'utilisateur se rend dans **Ressources Humaines** → **Compteurs** pour consulter son temps de récupération disponible.

Laura a désormais 2 heures de récupération dans son compteur puisqu'elle a fait deux heures supplémentaires la semaine dernière.

### Consulter les informations de MARTIN Laura

 Mars 2021	Congés payés	RTT	Congés trimestriels	Récupération
période	du 01/06/2020 au 31/05/2021	du 01/01/2021 au 31/12/2021	du 01/01/2021 au 31/03/2021	du 01/01/2021 au 31/12/2021
jours reliquat	0 j	0 j	0 j	0h
jours acquis	0 j	0 j	0 j	0h
jours pris	0 j	0 j	0 j	0h
jours posés	0 j	0 j	0 j	0h
<b>jours restants</b>	0 j	0 j	0 j	0h
jours en cours d'acquisition	0 j	--	--	2h  14/03/2021 - 2h

Consulter le compteur de récupération

*Extrait de l'aide en ligne du site [Opentime.fr](http://Opentime.fr)  
 Pour plus d'infos, contactez l'équipe Opentime  
 à [support@opentime.net](mailto:support@opentime.net) ou au 03 20 06 51 26*